

Département de Vaucluse

CONSEIL GENERAL

AFFICHÉ LE

23 AVR. 2009

CONSEIL GENERAL  
DE VAUCLUSE

République Française

QUESTION ORALE

Le vendredi 17 avril 2009, le Conseil Général s'est réuni Centre Culturel "les Augustins" à PERNES-LES-FONTAINES, sous la présidence de : *Monsieur Claude HAUT*

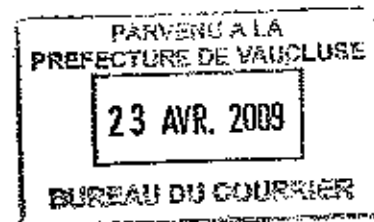
Étaient présents :

Monsieur Michel BAYET, Monsieur Xavier BERNARD, Monsieur Jacques BOMPARD, Madame Marie-Claude BOMPARD, Monsieur Pierre BOYER, Monsieur André CASTELLI, Monsieur Maurice CHABERT, Monsieur Alain DUFAUT, Monsieur André FARAUD, Monsieur Roger FENELON, Monsieur Jean-Michel FERRAND, Madame Michèle FOURNIER-ARMAND, Monsieur Michel FULLLET, Monsieur Claude HAUT, Monsieur Thierry LAGNEAU, Monsieur Jean-Pierre LAMBERTIN, Monsieur Maurice LOVISIOLLO, Monsieur François PANTAGENE, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Gérard SANTUCCI, Monsieur Michel TAMISIER, Monsieur Claude TOUTAIN.

Étai(en)t absent(s) :

Étai(en)t absent(s) et a (ont) donné procuration :

Monsieur Jean-Baptiste BLANC à Monsieur Alain DUFAUT.  
Monsieur Christian GONNET à Monsieur Thierry LAGNEAU.





Question orale présentée par le Groupe de la Majorité départementale  
(Art. 37 du Règlement intérieur)

*“Pour un Vaucluse sans OGM”*

Le Vaucluse bénéficie de richesses physiques et humaines incomparables. Il est du devoir de notre institution publique, le Conseil général, d'agir pour assurer aux Vauclusiens la conservation et la valorisation de ces spécificités locales.

Principalement rural, le Département de Vaucluse soutient le développement d'une agriculture durable reposant sur la préservation du savoir-faire de ses producteurs et le maintien d'une production de qualité, soucieuse de son impact sur l'environnement.

Le Conseil général constate et partage l'inquiétude et les réticences citoyennes envers les organismes génétiquement modifiés (OGM).

Les semences génétiquement modifiées brevetées, fabriquées et commercialisées par des entreprises transnationales induisent une logique d'uniformisation de la production agricole.

A ce jour, aucune certitude n'est apportée sur l'innocuité des OGM pour la santé des consommateurs.

De plus, les agriculteurs vauclusiens connaissent suffisamment de difficultés pour ne pas être exposés au risque économique posé par la généralisation de semences non réutilisables mettant, ainsi, en péril la viabilité des exploitations agricoles.

Compte tenu de l'irréversibilité du phénomène, il ne faut pas négliger les risques de contamination des productions suite aux effets non maîtrisés d'une dissémination des transgènes vers les cultures traditionnelles.

Aussi, au nom du principe de précaution et dans une volonté affichée de protéger les exploitants locaux, leurs productions et les consommateurs vauclusiens, le Conseil général se déclare contre la culture commerciale des OGM et s'oppose à tout essai ou culture en plein champ d'organismes génétiquement modifiés sur le territoire du Vaucluse.

Le Département réaffirme son soutien à la recherche scientifique publique destinée à mettre au point des productions innovantes, de qualité au cours d'essais en milieux confinés.

Après en avoir délibéré, le Conseil général adopte la question orale à la majorité des voix avec :

**Epreuves favorables : 17**

Monsieur BAYET Michel, Monsieur Xavier BERNARD, Monsieur Jacques BOMPARD, Madame Marie-Claude BOMPARD, Monsieur Pierre BOYER, Monsieur André CASTELLI, Monsieur André FARAUD, Monsieur Roger FENELON, Madame Michèle FOURNIER-ARMAND, Monsieur Michel FULLET, Monsieur Claude HAUT, Monsieur Jean-Pierre LAMBERTIN, Monsieur Maurice LOVISOLO, Monsieur François PANTAGENE, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Gérard SANTUCCI, Monsieur Michel TAMISIER.

**Ne participe (nt) pas au vote : 7**

Monsieur Jean-Baptiste BLANC, Monsieur Maurice CHABERT, Monsieur Alain DUFAUT, Monsieur Jean-Michel FERRAND, Monsieur Christian GONNET, Monsieur Thierry LAGNEAU, Monsieur Claude TOUTAIN.

Le Président,

  
Claude HAUT